

**Termes de Reference pour le recrutement d’un consultant pour l’élaboration d’un état des lieux et une stratégie de réduction des perdus de vue**

# Cadre de la mission

L’Association Tunisienne de Prévention Positive (ATP+) est une association à but non lucratif. Elle a été créée en 2014. Elle est sous bénéficiaire du Fonds Mondial et un des acteurs majeurs engagés pour la lutte contre la discrimination et milite pour le respect et la dignité des personnes vivant avec le VIH et les populations à risque en Tunisie.

L’ATP+ est un acteur clé dans le domaine de l’accompagnement et la prise en charge des PVVIH en Tunisie. Son action est centrée sur le droit des minorités à risque, notamment les femmes et jeunes filles (victimes de violence, familles monoparentales, femmes isolées, travailleuses de sexe, femmes SDF, femmes rurales…), les LGBTQI et des adolescents affectés par le VIH/SIDA. ATP+ œuvre actuellement au niveau des grandes villes côtières et au Sud de la Tunisie à travers ses deux antennes, celle de Tunis et celle de Monastir.

Vision, mission et valeurs :



En Tunisie, Les personnes vivant avec le VIH sont estimées à 6800, selon le rapport Mondial de l’ONUSIDA  2020, dont 1800 femmes. Seulement 20% des quelque 6 500 personnes vivant avec le VIH (PVVIH) connaissent leur statut et sont sous traitement. Le succès du traitement antirétroviral repose sur l'observance. Elle est nécessaire pour réduire la mortalité, diminuer le risque de résistance et restaurer l'immunité.  L’accompagnement médical et psychologiques sont des éléments renforçant l’observance thérapeutique et l’attrition des patients suivis dans les centres de prise en charge pourrait être un indicateur d’une mauvaise observance du traitement surtout si l’approvisionnement en antirétroviraux se fait suite à la consultation médicale.

Afin de comprendre les facteurs influençant l’observance et les raisons et causes sous-jacentes à l’attrition des PVVIH, une méthode standardisée pour définir et éventuellement classer les patients perdus de vue est essentielle. Jusqu’à ce jour la Tunisie ne dispose pas d’une définition consensuelle des perdus de vue parmi les personnes vivant avec le VIH traités dans les 4 centres de prise en charge. Il est important d’avoir une définition unique de cette notion afin de pouvoir évaluer clairement l’observance du traitement antirétroviral en Tunisie et proposer des mesures efficace pour l’améliorer.

Dans le cadre d’un projet d’appui de la plateforme de coalition plus MENA, ATP+ recrute un expert pour collaborer avec les 4 centres de prise en charge des PVVIH et le programme national de lutte contre le VIH/SIDA afin d’aboutir à une définition commune des perdus de vue.

# Objectifs de la mission

L’expert aura pour mission de conduire un processus regroupant les principaux acteurs de la prise en charge des PVVIH en Tunisie afin d’aboutir à un état des lieux et une stratégie de réduction des perdues de vue en Tunisie

Tâches du consultant

* Elaborer un agenda de travail en début de mission et un rapport en fin de mission ;
* Réaliser une recherche bibliographique sur les définitions qui existent dans le monde des perdus de vue ;
* Organiser des entretiens avec les experts des 4 centres de prise en charge afin de comprendre et documenter la définition utilisée par chacune des équipes ;
* Organiser et animer 4 réunions de travail avec les représentants des 4 centres de prise en charge de Tunisie ainsi que du PNLS et des représentants des OSCs œuvrant dans la lutte contre le VIH/SIDA ;
* Echanger avec les experts des centres de prise en charge, de l’ONUSIDA et des OSCs afin d’aboutir à une stratégie de réduction du nombre de perdus de vue ;
* Produire un document résumant le processus d’adoption de la définition nationale et détaillant les éléments y afférant.

# Résultats attendus

* une stratégie de réduction du nombre de perdus de vue en Tunisie est disponible.

# Qualifications requises

* Diplôme d’étude universitaire en Médecine ;
* Maitrise des problématiques liés à la prise en charge du VIH/SIDA ;
* Connaissance de la situation du VIH/SIDA en Tunisie et des éléments de la riposte ;
* Connaissance des protocoles de prise en charge des PVVIH en vigueur en Tunisie ;
* Expérience dans la conduite de processus de concertation et de collaboration entre des acteurs nationaux de différents secteurs pour aboutir à un consensus autour d’une question,
* Capacité à faciliter les discussions de groupe et à gérer les conflits ;
* Avoir une bonne capacité de synthèse et une bonne maîtrise de l’expression écrite et orale du français ;
* Avoir une expérience en facilitation d’ateliers et de réunions ;
* Maitrise de l’outil informatique.

# Durée et période de la mission

* Durée de la mission : 12 jours
* Durée de réalisation : le délai global d’exécution de la mission est d’un maximum de deux mois, les délais de validation compris et ce, à partir de la date de signature du contrat.
* La date de début de la mission est prévue au 27 Avril 2021.
* Les candidat(e)s intéressé(e)s sont invité(e)s à adresser un dossier de candidature au plus tard le 1er avril **2021** à l’adresse suivante **:** Candidatures@atpplus.com

# Modalité de candidature

Les candidat(e)s intéressé(e)s pour soumissionner doivent fournir un dossier de candidature composé des éléments suivants :

* CV détaillé du (de la) ou des consultant(e)s;
* Une offre technique ;
* Une offre financière détaillée expliquant les différents coûts.

##  Offre technique

L’offre technique devra comprendre au minimum les éléments suivants :

* Compréhension des présents termes de référence ;
* Méthodologie proposée pour atteindre les objectifs ;
* Étapes de réalisation ;
* Planning de travail détaillé.

L’offre technique ne devra pas dépasser 20 pages (hors CV). D’autres documents jugés pertinents pour la proposition pourront être joints en annexe.

##  Offre financière

Une offre financière conforme et cohérente avec l’offre technique devra être présentée par le (la) consultant(e). Cette offre financière devra comporter un budget détaillé indiquant :

* Le montant de sa rémunération (honoraires journaliers x nombre de jours) ;
* Les frais annexes éventuels.